Interpellation Maurice Neyroud et consorts – Les coûts de la santé : des données pour réfléchir à des solutions (16_INT_636)

Texte déposé

Les coûts de la santé interpellent tout le monde. Il est temps d'essayer de mieux comprendre pourquoi ils sont chaque année à la hausse. Certes, les arguments reviennent en boucle, comme le vieillissement de la population, les effets des nouvelles technologies, les médicaments etc. Si les coûts liés à l'activité hospitalière stationnaire dans notre canton semblent relativement stables et dans la moyenne suisse voire légèrement en dessous, ceux de l'ambulatoire et particulièrement de l'ambulatoire hospitalier à la charge de la Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) paraissent augmenter. Les points par prestation sont définis par le TARMED et ce dernier dépend de la Confédération. Mais la valeur du point est fixée par les cantons.

Si l'Etat intervient dans la prise en charge des coûts dans l'hospitalier, ce n'est pas le cas pour l'ambulatoire qui est à la charge des patients et des assurances. Le système est donc complexe et il serait utile d'avoir quelques éléments chiffrés avant d'envisager des solutions. Il y a, par exemple, un manque criant de données statistiques sur l'activité des médecins en ambulatoire. Connaître objectivement l'activité des médecins aiderait politiques, administratifs, patients et médecins à construire ensemble une politique raisonnable pour assurer de manière pérenne l'accessibilité et la qualité de la prise en charge médicale. Cela éviterait aussi certaines polémiques stériles sur l'activité et le salaire de certains médecins qui ne sont pas représentatives de l'ensemble des médecins du canton.

Il serait nécessaire d'obtenir des précisions notamment sur les points suivants :

- mode de calcul de la valeur du point TARMED dans le canton ;
- tableau des valeurs du point 2016 et comparatif intercantonal ;
- nombre de médecins indépendants par région dans le canton en fonction de leur type d'activité (premiers recours vs spécialistes). A ce titre, l'exemple valaisan mené en 2014 en commun par le Service de la santé publique valaisan, l'observatoire valaisan de la santé et la société médicale du Valais est intéressant (cf Bulletin des médecins suisses 2016 ; 97 (12-13) : 456-459) ;
- outil futur permettant d'évaluer l'activité des médecins (par exemple : organisme indépendant, d'évaluation) organisé en collaboration avec l'Etat et la Société Vaudoise de Médecine (SVM).

Souhaite développer.

(Signé) Maurice Neyroud
et 32 cosignataires